



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

## **Evaluation des cursus « Instituteur-trice préscolaire » 2009-2010**

### **RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE Haute École Blaise Pascal**

Comité des experts :  
M. Jean-Robert POULIN, président,  
MM. Luc BRUNET et Pol DUPONT  
et Mme Marie-Françoise GILLET, experts.

**11 JUIN 2010**

## **INTRODUCTION**

Le comité des experts, mandaté par l'AEQES, a procédé à la visite de cet établissement les 1<sup>er</sup> et 2 février 2010. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations qu'ils ont pu faire *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants, anciens et actuels, les membres du personnel administratif et technique ainsi que les employeurs qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec rigueur et éthique de leur expérience. Les experts ont donc pu travailler dans les meilleures conditions possibles de confort matériel et de liberté intellectuelle.

Le présent rapport préliminaire passe en revue, en regard des chapitres qui suivent, les points forts et les points d'amélioration que les experts ont cru pouvoir identifier ; il reprend également les recommandations que les experts ont formulées. Il se conclut par un tableau de synthèse reprenant l'essentiel de ces informations.

### **Présentation de l'institution**

La Haute École Blaise Pascal est une institution du réseau libre organisant sept formations. Elle est composée de trois catégories situées sur cinq implantations : la catégorie économique à Arlon ; la catégorie technique à Arlon, Seraing et Virton ; la catégorie pédagogique à Bastogne.

La section préscolaire de la catégorie pédagogique est située sur le site de Bastogne. Elle côtoie, sur ce même site, le Bachelier « Instituteur (-trice) primaire » ainsi que le Bachelier « Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur » (AESI).

### **Gestion de la qualité dans l'institution et dans l'entité**

Il existe une dynamique de gestion de la qualité au sein de la Haute École (HE) depuis plusieurs années. C'est dans un tel contexte que les services centraux de l'institution ont soutenu le processus de gestion de la qualité au niveau de la section préscolaire notamment via les relais qualité.

Le comité des experts note que l'évaluation de la qualité a conduit la section préscolaire à établir certaines priorités qui gravitent autour de quatre axes à savoir : préparation de la fusion HENAM, densification du réseau, renouvellement du programme de formation et enfin, promotion de l'internationalisation. Cette opération a conduit à la mise en place de bon nombre d'actions qui représentent aux yeux des membres du comité des experts des efforts prometteurs de la part de la section préscolaire dans sa quête d'amélioration constante de la qualité de la formation qu'elle offre. Le comité des experts constate également avec satisfaction que la section a assuré la diffusion du rapport d'autoévaluation de la qualité via le support numérique « Claroline ».

Néanmoins, il semble encore manquer une « vision globale et propre de la qualité » au sein de la section préscolaire.

Selon le comité des experts, il serait opportun d'établir des priorités afin de favoriser une évolution harmonieuse des différents « chantiers » mis sur pied suite à la démarche d'autoévaluation. Des indicateurs pourraient être mis en place.

### **Partenariats institutionnels**

La HE, se définissant comme une organisation apprenante, a établi des conventions avec plusieurs établissements d'enseignement de promotion sociale qui apportent, entre autres, une aide aux étudiants de la section préscolaire en matière de maîtrise de la langue, en mathématiques et en langage des signes. Il s'agit là d'un partenariat original et fort prometteur.

Le comité des experts désire aussi souligner l'excellente initiative que constitue la mise en place par la HE du Service « Formation, Recherche et Services à la société » (FORS) dont l'objectif est la mise en commun de bonnes pratiques et la création de lieux professionnels actifs. FORS soutient des projets très concrets liés à la pratique. Il lui apparaît essentiel que la section préscolaire y soit davantage présente. Il recommande donc à la section de faire en sorte que les initiatives FORS soient davantage connues de ses professeurs.

## Participation étudiante aux instances

Les règlements de la HE permettent sans conteste la participation des étudiants de la section préscolaire au sein des différentes instances consultatives et décisionnelles. Cependant, la présence d'étudiants de cette section y est très limitée. Cette situation n'est pas particulière à cette HE. Une telle situation ne va pas sans avoir certaines incidences sur le développement de la section préscolaire. Le comité des experts considère donc qu'il est essentiel que la HE sensibilise les étudiants de la section préscolaire à l'utilité de leur participation en soulignant les apports concrets de celle-ci. Il recommande de valoriser la participation des étudiants en effectuant des démarches en ce sens dans les premières semaines qui suivent la rentrée tout en évitant que l'information soit noyée dans l'ensemble des informations fournies en début d'année. Enfin, il est souhaitable que soient mises en place des mesures complémentaires destinées à favoriser la participation étudiante au sein des instances décisionnelles. La HE pourrait par exemple accorder des crédits (ECTS<sup>1</sup>) ou octroyer des dispenses pour la participation active des étudiants au sein de ses différents conseils. Dans une tout autre perspective, elle pourrait confier à ces étudiants la responsabilité d'un budget.

---

<sup>1</sup> Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits

## **CHAP 2 : Les programmes d'études**

---

*En préambule, le comité des experts tient à préciser qu'il est bien conscient que la formation des Instituteurs et Régents est définie par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2000. La Communauté française y détermine notamment les treize compétences qui doivent être développées par l'étudiant dans le cadre de sa formation, en référence au « décret-mission » (1997).*

*Conformément au modèle déterminé par le Gouvernement, une grille horaire spécifique est établie par année par les HE. En plus de cette grille commune à chaque HE, toutes disposent d'un volume de 120 heures qu'elles attribuent en toute autonomie à des activités d'enseignement, suivant les besoins estimés de l'équipe.*

*Le comité des experts a été informé que des travaux étaient actuellement en cours au sein du Conseil général des Hautes Écoles sur la thématique des référentiels de compétences.*

*Le comité des experts reviendra sur ces thématiques au travers de son état des lieux de la formation en Communauté française.*

### **Objectifs généraux et spécifiques de la formation**

Le comité des experts estime que les objectifs généraux et spécifiques du programme de formation ont été établis dans le respect du cadre légal que constitue le « décret-mission ». Cependant, il constate que, malgré la pertinence de ces objectifs, la section préscolaire n'a pas encore défini avec précision le type d'enseignant qu'elle souhaite former. La couleur particulière de la section préscolaire en la matière n'est pas encore précisée. Le travail visant à définir un tel profil d'enseignant a cependant été amorcé et le comité des experts ne peut qu'encourager cette initiative car elle aura pour effet d'enrichir la démarche d'évaluation des objectifs et d'aider à préciser les choix méthodologiques. Il faudrait aussi établir clairement les liens entre le type d'enseignant que l'on veut former pour le préscolaire et le référentiel des compétences établi par décret (Décret 2000).

Les valeurs véhiculées par le programme de formation préscolaire semblent assez peu connues par les différents acteurs impliqués, ce qui peut avoir des effets négatifs sur la qualité de la formation et son développement. Afin de corriger cette situation, le comité des experts recommande que la section préscolaire organise une journée de formation qui aborderait la question de la culture organisationnelle de la HE ainsi que celle des valeurs véhiculées par le programme de formation à l'enseignement préscolaire.

Le comité des experts a pu constater que les évaluations des enseignements, des stages d'enseignement, des travaux de fin d'études (TFE) ainsi que des apprentissages dans les différents cours ne sont pas toujours suffisamment reliés aux objectifs généraux et spécifiques de la formation. Il s'avère donc essentiel que la section préscolaire s'assure de la prise en compte des objectifs généraux et spécifiques dans toutes les situations d'évaluation.

### **Programme(s)**

1. Le comité des experts a pu constater que le développement du programme de formation est le fruit d'une forte collaboration entre les professeurs intervenant dans la section préscolaire. Cette collaboration constitue un outil précieux de développement qu'il convient d'encourager.
2. Le comité des experts relève également le travail établi au niveau de l'identification des compétences particulièrement mobilisées pour chacune des années de formation. Il s'agit d'un travail qui marque une étape importante dans la démarche d'intégration du référentiel des compétences dans la formation. Cependant, il est à noter que, si certains professeurs mènent actuellement une démarche sérieuse d'appropriation du référentiel de compétences, l'examen des fiches descriptives de cours révèle que plusieurs professeurs ne se réfèrent pas

encore à ce référentiel. Le comité des experts recommande donc à la direction de voir à ce que toutes les fiches descriptives des activités de formation fassent référence aux compétences visées et de s'assurer que les professeurs expliquent clairement à leurs étudiants les raisons pour lesquelles ils estiment que leur cours est de nature à développer les compétences identifiées.

3. Les étudiants se disent peu familiarisés avec les diverses législations et décrets liés à l'enseignement comme par exemple les circulaires sur la tenue du journal de classe ou encore le décret «psychomotricité». Il se trouve que la compétence «être informé sur son rôle au sein de l'institution scolaire et exercer la profession telle qu'elle est définie par les textes légaux de référence» figure très rarement parmi les compétences visées par les différentes activités de formation. Il en va de même pour la compétence «Entretenir avec l'institution, les collègues et les parents d'élèves des relations de partenariat efficaces». Or, dans les deux cas, il s'agit de compétences essentielles compte tenu de leurs liens étroits avec la question centrale des relations interpersonnelles et celle des implications légales associées à l'exercice de la profession. Le comité des experts considère que le développement de ces compétences est absolument essentiel et que la responsabilité incombe aux professeurs de chercher à les développer chez leurs étudiants. Conséquemment, il recommande à la section préscolaire de se pencher sur ce problème et de voir à mettre en œuvre des stratégies visant à corriger la situation.
4. Le comité des experts constate, qu'à l'exclusion de la formation pratique, les partenaires issus des milieux scolaires ne semblent pas impliqués dans l'évaluation du programme de formation. La section préscolaire se prive ainsi d'un apport important dans l'adaptation de son programme de formation à la réalité des milieux d'intervention (par exemple, en ce qui a trait aux relations avec les parents ou encore aux implications légales de l'exercice de la profession d'enseignant au préscolaire). Le comité des experts recommande donc que l'on s'assure de la participation régulière de partenaires issus du milieu scolaire dans le processus global d'évaluation du programme de formation.
5. L'évaluation des enseignements semble avoir des effets positifs sur les pratiques pédagogiques. Un des changements observés par les étudiants concerne la qualité des retours des professeurs suite aux évaluations. La catégorie dispose d'un outil destiné à l'évaluation des enseignements. Cependant, cet outil ne tient pas compte du référentiel des compétences (Décret 2000). Dès lors, le comité des experts recommande à la section de travailler à l'amélioration de l'outil de manière à l'harmoniser avec ce référentiel. Il recommande aussi de constituer un comité permanent qui réunirait des membres de la direction, des professeurs et des étudiants et dont le mandat serait de favoriser l'amélioration continue des pratiques en matière d'évaluation des enseignements.
6. Le comité des experts constate que le programme est bien articulé dans son ensemble. Il juge particulièrement intéressant le projet de mise en place d'une formation de type modulaire dont un des effets serait d'éviter, autant que possible, la dispersion des étudiants à l'intérieur de leur cheminement. Il recommande donc à la section préscolaire d'aller de l'avant avec ce projet et d'éviter de l'associer uniquement à une éventuelle réforme du bâtiment.
7. Le comité des experts désire aussi souligner l'excellente initiative de la section préscolaire qui consiste à aborder la question de la différenciation de l'enseignement dès le début de la formation des étudiants. En effet, la différenciation de l'enseignement doit être abordée rapidement dans la formation puisqu'elle constitue un des principaux éléments dont l'étudiant doit tenir compte lors de la conception et de l'application d'activités d'apprentissage. En effet, tout au long de son expérience pédagogique, il aura à évoluer dans un contexte d'hétérogénéité. Le comité des experts constate toutefois qu'il y a peu d'interactions entre les professeurs qui traitent de la différenciation de l'enseignement et ceux qui traitent de la dimension socioculturelle. Pourtant, il s'agit là de sujets qui peuvent se rejoindre sur bien des points et qui pourraient avantageusement être traités dans une approche transversale, particulièrement importante dans une perspective de développement de compétences. Le comité des experts recommande à la direction de veiller à organiser une concertation entre les enseignants traitant de ces questions.

8. Le comité des experts désire souligner l'excellente collaboration qui existe entre la section préscolaire et les maîtres de stage. Elle repose sur un lien de confiance et sur un travail de longue haleine. Elle débouche sur des résultats très positifs comme, par exemple, l'organisation d'activités de formation continuée pour les maîtres de stage. Activités de formation qui ne peuvent qu'entraîner des effets positifs en ce qui a trait à la formation initiale des enseignants du préscolaire.

Toutefois, certains étudiants évoquent des difficultés quant à l'établissement du lien théorie/pratique dans le cadre de leur formation. Ces étudiants sont d'avis que les superviseurs de stage devraient avoir une expérience professionnelle au niveau du préscolaire, voire même au niveau primaire, afin que ce lien théorie/pratique soit favorisé. Le comité des experts est très sensible à cette suggestion.

9. Le comité des experts tient à souligner les excellentes initiatives de la section visant à encourager la réalisation de travaux de fin d'études (TFE) qui fassent vraiment sens pour les étudiants et qui s'incarnent dans le concret. Parmi ces initiatives, le comité des experts note tout particulièrement l'organisation de tables rondes avec des intervenants de la HE et des intervenants externes concernant la recherche-action mais également la possibilité pour l'étudiant de lier son TFE à une thématique de recherche-action où sont abordés des problématiques de nature pédagogique associées à la réalité du terrain.

L'obligation pour l'étudiant de définir son sujet avant la fin de sa deuxième année de formation constitue par ailleurs une exigence pertinente. En effet, elle vient faciliter la planification des étapes de réalisation du projet et une concrétisation plus harmonieuse de celui-ci.

Pour permettre aux étudiants de se familiariser le plus tôt possible avec le TFE, le comité des experts recommande que la section préscolaire invite les étudiants de première année aux défenses orales des TFE. Cette recommandation fait d'autant plus sens que les étudiants font l'objet d'une initiation à la recherche dès la première année et que, conséquemment, ils peuvent tirer grand profit d'une présence lors de défenses orales.

Un guide du travail de fin d'études est aussi remis à l'étudiant. Ce guide précise entre autres les trois principales compétences (cf. compétences 10,11 et 13) visées par la réalisation du TFE ainsi que les critères d'évaluation. Ce guide s'avère très utile. Cependant, le comité des experts a pu constater qu'il n'est plus fait référence à ces trois compétences dans le carnet d'évaluation. Il serait donc pertinent d'introduire dans ce carnet des éléments qui font référence au développement des compétences (Décret 2000).

10. La section offre à ses étudiants la possibilité de réaliser un stage dit «spécial» et ce, dans le but de favoriser l'approche de méthodologies différentes. Il s'agit là d'une bonne initiative. Le comité des experts constate cependant qu'il n'y a pas d'obligation pour l'étudiant d'effectuer des stages dans différents types de classe comme, par exemple, des classes 5/8 ans, des classes en «cotitulariat» ou encore des classes à un seul niveau. En somme, la section préscolaire ne crée pas les conditions nécessaires à l'atteinte de l'objectif visant à favoriser l'approche de méthodologies différentes. Cette situation peut avoir pour effet de limiter notablement l'expérience pédagogique de l'étudiant. Le comité des experts recommande donc à la section préscolaire de faire en sorte que le choix des lieux de stage soit effectué en respectant l'obligation de réaliser les stages dans différents types de classe.

Enfin, au début de chaque année scolaire la section préscolaire organise une demi-journée de formation pour les maîtres de stage ce qui permet de revoir les objectifs de stage et de tenir des ateliers. À cela s'ajoute un souci de prise en compte de l'avis du maître de stage au moment des évaluations collectives des stages. En somme, la section préscolaire fait nettement preuve de dynamisme en ce qui concerne les stages. La révision des modalités de fonctionnement du stage en première année de formation suite aux avis des étudiants constitue une autre indication de ce dynamisme.

Le comité des experts note toutefois l'absence de référence explicite aux compétences tant au niveau de la préparation des stages qu'au niveau de leur évaluation. Il considère que les rencontres consacrées aux bilans de stage pourraient constituer des moments privilégiés pour rendre compte des progrès de l'étudiant dans le développement de ses compétences.

11. Les étudiants expriment une certaine satisfaction en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages. Mais elle n'est pas sans réserves de leur part. En effet, les étudiants de première année considèrent qu'ils sont soumis à un trop grand nombre d'examens portant sur les contenus théoriques. Les étudiants de troisième affirment pour leur part qu'ils sont bien informés des travaux à réaliser. Cependant, les consignes viendraient parfois tardivement et les critères d'évaluation de ces travaux ne seraient pas toujours clairement précisés.
12. En fin de formation, les étudiants sont à même de percevoir le chemin qu'ils ont accompli sur le plan de la maturité, des méthodes de travail, de l'approche réflexive, de la différenciation de l'enseignement et de la compréhension de ce qu'est une compétence. Ils semblent donc avoir été en mesure de construire au cours de leur formation des outils essentiels à l'apprentissage autonome et permanent.

### **Information et communication**

Le comité des experts a pu constater que la section préscolaire se montre transparente en matière de communication de l'information. De plus, elle met à disposition des étudiants ainsi que des professeurs de nombreux guides. Enfin, elle utilise avec efficacité la plate-forme «Claroline» pour la transmission d'informations aux étudiants. La section se révèle très dynamique en matière de communication.

Les étudiants de première année déplorent cependant le fait qu'à leur arrivée à la HE, ils reçoivent de façon massive énormément d'informations, ce qui gêne leur assimilation. Le comité des experts recommande donc à la section préscolaire de distiller l'information nécessaire en temps opportun.

### Accueil et intégration des étudiants

Les étudiants se montrent satisfaits de l'accueil qu'ils reçoivent de la part de la section. Ils apprécient tout particulièrement la disponibilité des enseignants. Il s'agit là de points très positifs. Cependant, le comité des experts constate qu'il n'y a pas de processus formel d'intégration des nouveaux étudiants. Il considère que l'établissement d'un tel processus peut grandement contribuer à la qualité de l'intégration de ces nouveaux venus au sein de la section préscolaire ainsi qu'à leur adaptation face aux nombreuses exigences associées à leur nouvelle formation. Conséquemment, il invite la section préscolaire à s'engager sur cette voie.

### Suivi pédagogique

1. Des liens particuliers et conviviaux s'établissent entre les professeurs et les étudiants de la section préscolaire. L'aide à la réussite constitue une préoccupation constante du corps professoral de la section préscolaire. Le comité des experts trouve particulièrement intéressante la démarche effectuée par les professeurs qui, réunis en conseil d'évaluation, établissent le diagnostic des difficultés rencontrées par chacun des élèves de première année en situation d'échec à la fin de la première session et proposent des pistes de remédiation. Celles-ci sont consignées dans une «charte d'engagement» que l'étudiant doit signer et qui prend valeur de contrat. Cette façon de faire a pour avantage de responsabiliser les formateurs et l'étudiant. Un service d'aide à la réussite a également été mis en place à la HE<sup>2</sup>. S'est aussi installée une collaboration avec la promotion sociale en ce qui a trait à la maîtrise de la langue et des mathématiques. En somme plusieurs conditions sont réunies en matière d'aide à la réussite dans cette HE.

Cependant, le comité des experts constate que la remédiation fait principalement appel à la répétition. Elle est fortement centrée sur la révision des contenus d'apprentissage. Or, le comité des experts pense qu'il est tout aussi important, dans un contexte de remédiation, de travailler sur les aspects procéduraux de l'apprentissage de même que sur les stratégies cognitives et métacognitives de résolution de problèmes. Il n'est pas rare en effet que des étudiants en situation d'échec dans leurs apprentissages se révèlent peu efficaces dans l'utilisation de certaines de leurs stratégies cognitives. De telles difficultés peuvent influencer négativement sur la qualité de la démarche d'apprentissage de ces étudiants et expliquer, en partie du moins, leurs échecs.

Le comité des experts recommande aussi d'inviter les professeurs de la section préscolaire à se former dans le domaine de l'enseignement stratégique ainsi que celui de l'éducation cognitive compte tenu de leur forte implication dans l'aide à la réussite. Cette démarche pourrait avantageusement se faire dans le cadre de la formation continue.

2. Par ailleurs, le comité des experts constate que la charge de travail des étudiants est très lourde en deuxième et en troisième année. Il invite la direction à se pencher sur cette question et ce, de concert avec les professeurs.

### Aide à l'insertion professionnelle fournie par l'établissement

Afin de favoriser l'insertion professionnelle de ses futurs diplômés, la section préscolaire organise une rencontre entre les étudiants de troisième année et des directeurs d'école, c'est-à-dire de futurs employeurs. Les étudiants reçoivent aussi un soutien dans la rédaction de leur curriculum vitae. De plus, des rencontres sont organisées avec de jeunes enseignants ainsi qu'avec des représentants syndicaux. Dans tous les cas il s'agit d'excellentes initiatives.

---

<sup>2</sup> 18 JUILLET 2008 - Décret démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur

## **Conditions de vie et d'étude**

Le comité des experts estime que la HE est assez bien pourvue en termes de locaux spacieux et bien éclairés, de matériel informatique et de lieux de rencontre pour les étudiants. Même un internat est à la disposition des étudiants, lieux de vie permettant les rencontres entre les étudiants. Les conditions de vie et d'études des étudiants sont bonnes et les étudiants le reconnaissent.

## **CHAP 4 : Les ressources**

---

### **Gestion des ressources humaines**

Le comité des experts a pu constater que la section peut compter sur une équipe professorale dynamique. A noter toutefois qu'il n'existe pas actuellement de modalités structurées et formalisées d'accompagnement des nouveaux professeurs. Le comité des experts recommande à la HE de mettre en place de telles modalités d'accompagnement.

Le comité des experts accueille très favorablement le fait qu'une politique concertée en matière de formation continuée vienne d'être proposée.

### **Ressources et équipements**

La HE est bien équipée. Le comité des experts a particulièrement apprécié la bibliothèque. Elle est spacieuse et permet les échanges entre les étudiants ainsi que le travail en équipe.

### Recherche

Manifestement, il existe une volonté de favoriser le développement de la recherche dans cette HE. Étant donné que des contacts ont lieu avec certaines institutions universitaires, l'institution pourrait s'inscrire dans des projets de recherche universitaire (notamment dans le domaine de l'éducation où certains professeurs démontrent un intérêt et/une des expériences en matière de recherche et de publication scientifique).

En ce qui concerne plus spécifiquement la section préscolaire, il ressort que des originalités sont mises en œuvre bien que fort peu diffusées. Il invite les professeurs intéressés à se joindre à des groupes de recherche et la section à encourager et valoriser leur implication. Une autre possibilité serait de créer un groupe de recherche au sein même de la section préscolaire. Ce groupe de recherche pourrait se donner pour objectif de développer une expertise dans le domaine de la recherche collaborative, ce qui aurait comme avantage de lier recherche et service à la collectivité.

### Services à la collectivité

La HE est considérée comme un centre de ressources pour les milieux scolaires des environs grâce, notamment, à l'organisation de formations continuées. La section s'implique au niveau des services à la société grâce à l'établissement de partenariats fructueux avec des intervenants du monde scolaire et celui des arts. Le comité des experts considère que l'engagement en matière de service à la société peut constituer pour les professeurs une source importante de remise en question et de développement personnel et professionnel. Il ne peut donc qu'encourager l'implication des professeurs de la section dans cette voie.

### Relations nationales et internationales

La section favorise la mobilité des étudiants et celle des professeurs. Le comité des experts déplore cependant que seuls les étudiants de troisième année soient concernés par les échanges internationaux. Il recommande que l'on constitue un comité de travail réunissant étudiants des trois années et professeurs afin de repenser la question de la mobilité des étudiants.

---

<sup>3</sup> Entité responsable de la gestion des programmes d'études évalués

## ***CHAP 6 : Analyse et plan d'action stratégiques***

---

### **Opportunités et Risques**

Le comité des experts pointe parmi les opportunités :

- la proximité du Grand Duché du Luxembourg (impact sur le recrutement)
- la région (province du Luxembourg)

Le comité des experts pointe comme risque les modifications décrétales au niveau du Grand Duché du Luxembourg qui pourraient avoir un impact sur le nombre d'étudiants.

De plus, le comité des experts souligne comme risques la dévalorisation de l'image de la profession et le niveau hétérogène de formation des étudiants entrants.

### **Plan d'action**

Les recommandations formulées par le comité tout au long de ce rapport vont dans le sens de, et/ou complètent, les objectifs stratégiques identifiés par la section préscolaire. Le comité invite la HE et sa section préscolaire à les opérationnaliser et à les inscrire dans un échéancier.

## EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche qualité : dynamique et mobilisatrice, notamment via un leadership fort ; actions concrètes articulées autour de 4 axes</li> <li>- Mise en place du service FORS (Formation, Recherche et Services à la société)</li> <li>- Forte collaboration entre les professeurs</li> <li>- Travail d'identification des compétences particulièrement mobilisées par année d'études</li> <li>- Outil formalisé d'évaluation des enseignements par les étudiants et impacts positifs</li> <li>- Importance accordée à la différenciation de l'enseignement dès le début de la formation</li> <li>- Collaboration riche entre la section et les maîtres de stages (organisation d'une formation)</li> <li>- Dimension accueillante et conviviale et infrastructure confortable</li> <li>- Communication transparente</li> <li>- Service d'aide à la réussite performant</li> <li>- Organisation d'activités visant l'intégration professionnelle des diplômés</li> <li>- Bibliothèque adéquate</li> <li>- Offre de formation continuée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible présence de la section préscolaire au sein du service FORS</li> <li>- Évaluations pas systématiquement reliées aux objectifs de la formation</li> <li>- Prise en compte non systématique des 13 compétences à acquérir par le futur enseignant préscolaire (notamment les compétences relatives à la maîtrise du cadre légal et à la communication professionnelle)</li> <li>- Absence de formulation explicite des compétences dans les fiches ECTS, dans l'outil d'évaluation des enseignements par les étudiants, dans la préparation et l'évaluation des stages</li> <li>- Peu d'incitation aux échanges et stages internationaux</li> <li>- Accueil des nouveaux professeurs : absence de structure formelle et organisée</li> <li>- Faible diffusion des initiatives de recherche des professeurs de la section</li> </ul>

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité du Grand Duché du Luxembourg (recrutement)</li> <li>- La région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifications décrétales au niveau du Grand Duché du Luxembourg</li> <li>- Dévalorisation de l'image de l'enseignant préscolaire et hétérogénéité du niveau de formation des étudiants entrants</li> </ul>

Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche qualité : prioriser les efforts entrepris, favoriser une évolution harmonieuse des différentes actions, mettre en place des indicateurs de suivi</li> <li>- Faire davantage connaître les initiatives du service FORS au sein de la section</li> <li>- S'assurer de la prise en compte des objectifs généraux et spécifiques dans toutes les situations d'évaluation et de formation</li> <li>- Poursuivre le travail amorcé et établir clairement les liens entre le type d'enseignant que l'on veut former pour le préscolaire et le référentiel de compétences</li> <li>- Veiller à l'amélioration de l'outil d'évaluation des enseignements mis en place de manière à le rendre davantage conforme au référentiel de compétences</li> <li>- S'assurer de la participation régulière de partenaires issus du milieu scolaire dans le processus global d'évaluation du programme de formation</li> <li>- Veiller à l'organisation d'une concertation entre les différents enseignants traitant de la problématique de la différenciation</li> <li>- Implanter un processus formel d'intégration des nouveaux étudiants</li> <li>- Diversifier les approches employées pour la promotion de la réussite</li> <li>- Valoriser le développement d'activités de recherche au sein de la HE et au niveau de la section</li> </ul>

**Droit de réponse de l'établissement évalué**

*Commentaire général éventuel :*

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point <sup>1</sup>	Observation de fond

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)-Président(e)

DUISÈREZ  


Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

SCHOTS  


Nom et signature du (de la) Directeur(-trice) de catégorie

LOOS  


<sup>1</sup> Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.